

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12524**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTS : Brevet de technicien supérieur Transports

Nouvel intitulé : Transport et prestations logistiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 11	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311 Transports, manutention, magasinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTS transport exerce essentiellement en entreprise de transport de marchandises , comme adjoint à un chef d'exploitation, responsable de dépôt ou d'entrepôt, responsable d'affrètement, chef de trafic ou de camionnage, responsable de service après-vente ou animateur d'un secteur commercialisation. Il maîtrise les activités commerciales liées au transport, les différents contrats nationaux et internationaux et la réglementation douanière et de la profession.

Il est capable de gérer les moyens informatiques et de participer à l'élaboration de projets. .

Il contribue à l'organisation des services de l'entreprise et à la gestion des ressources humaines.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises transport de marchandises

chef ou adjoint à un chef d'exploitation, responsable de dépôt ou d'entrepôt, responsable d'affrètement, chef de trafic ou de camionnage, responsable de service après-vente ou animateur d'un secteur commercialisation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

N1302 : Direction de site logistique

N4201 : Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Organisation et exploitation des transports - Analyse et résolution de problèmes de gestion
- Conduite et présentation d'activités professionnelles
- Français
- Langue vivante étrangère 1
- Economie et droit

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme

En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 19/04/1990

Dernière session 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Transport et prestations logistiques](#)